

Avis d'élection

2026



En prévision de l'assemblée annuelle du 17 juin 2026, et tel que stipulé à l'article 5.5 des Règlements généraux de la Corporation, voici l'avis d'élection comprenant le processus d'élection ainsi que les compétences et l'expertise recherchées au sein de l'URLSM.

Le processus d'élection pour les administratrices et administrateurs est identifié dans nos Règlements généraux. Ce document est disponible sur le site web de l'URLSM : [Règlements généraux](#)

Pour connaître davantage le rôle et les responsabilités de l'administrateur au sein de la corporation ainsi que les modalités administratives concernant la composition du conseil d'administration nous vous invitons aussi à consulter nos Règlements généraux, section 5.

La date limite pour déposer un bulletin de mise en candidature pour un poste d'administratrice ou administrateur est le 17 mai 2026.

1-Membership, désignation de délégué et mise en candidature

Seuls les délégués des membres corporatifs ou des membres citoyens sont éligibles comme administrateurs. Ainsi, si vous souhaitez devenir administratrice ou administrateur, voici ce qu'il faut faire :

Premièrement, votre organisme ou votre association ou vous-même (si membre citoyen) doit formuler une demande d'adhésion à l'URLSM pour l'année 2026-2027.

Deuxièmement, votre organisme ou votre association doit vous désigner comme délégué (sur le formulaire de demande d'adhésion).

Troisièmement, vous devez déposer votre bulletin de mise en candidature avant la date limite.

2- Listes des postes en élection et durée des mandats

- Deux (2) administrateurs issus des délégués des membres corporatifs « loisir, sport ou associatif »
- Un (2) administrateurs issus des délégués des membres corporatifs « municipaux »
- Un (1) administrateur issu des délégués des membres corporatifs « scolaires »
- Deux (2) administrateurs issus des délégués des membres citoyens

De ce nombre

- Au minimum un homme et une femme et fournir des efforts pour rechercher la parité et la diversité
- Un maximum de six administrateurs œuvrant comme directrice générale ou directeur général rémunéré d'un membre corporatif
- Faire les efforts pour avoir une représentation territoriale de la région

Durée de la fonction

Chaque administrateur demeure en fonction pour deux ans.

3- Compétences et expertises recherchées

Profil des candidatures/connaissance et compétence en :

- Gouvernance
- Planification stratégique
- Gestion des ressources financières
- Gestion des ressources humaines
- Gestion des communications et de l'information
- Gestion des risques
- Connaissance juridique
- Connaissance en matière de loisir, loisir culturel, sport, plein air et activité physique
- Connaissance régionale

4- Critères d'éligibilité

La personne candidate répond aux critères d'éligibilité déterminés par les Règlements généraux :

- Ne pas être mineur
- Ne pas être majeur en tutelle ou en curatelle ou en faillite ou en cession de biens
- Ne pas être propriétaire ou membre du personnel d'entreprises privées ou membre du personnel d'organismes liés à l'organisation par une entente de biens ou de services (à l'exception des ententes découlant directement des programmes et services administrés par l'URLSM)
- Ne pas refuser de déposer la déclaration annuelle d'intérêts lorsqu'elle vous sera demandée
- Ne pas refuser une vérification des antécédents judiciaires
- Ne peut être un administrateur sortant de charge qui termine sa huitième année au sein du conseil d'administration
- Ne pas être un employé de l'URLSM

À noter que le « membre citoyen » ne doit pas être un administrateur ou un employé d'un membre corporatif.

5- Mise en candidature

Tout délégué souhaitant soumettre sa candidature comme administrateur doit remplir le formulaire au plus tard le 17 mai 2026, en cliquant sur le lien suivant : [Mise en candidature](#)

6- Élection

L'élection des administratrices et administrateurs a lieu à l'assemblée générale annuelle de l'URLSM. L'AGA est prévue pour le mercredi 17 juin 2026. Tous les délégués en règle présents à l'assemblée générale annuelle votent pour chacun des postes au sein du conseil d'administration, et ce, peu importe leur provenance (municipal, scolaire, associatif ou citoyen).

7- Informations

Pour de plus amples informations, communiquez avec la directrice générale, Mme Carolane April, au 819 691-3075 poste 6536 ou par courriel à l'adresse suivante: carolane.april@urlsmauricie.com

Carolane April
Directrice générale
URLS Mauricie



Bulletin de mise en candidature

Le bulletin de mise en candidature est disponible en cliquant sur le lien suivant: [Mise en candidature](#)

Composition du conseil d'administration 2025-2026

# de poste	Catégories	Années d'élection	Administrateurs	Mandats
1	Loisir, sport et associatif	Paires	Frédéric Bélanger	2024-2026
2	Loisir, sport et associatif	Impaires	Olga Jourdain	2025-2027
3	Loisir, sport et associatif	Paires	Lilianne Demers-Lamarche	2024-2026
4	Loisir, sport et associatif	Impaires	Katherine Lachapelle	2025-2027
5	Municipal	Paires	Claude Gaudreault	2024-2026
6	Municipal	Impaires	Jean-Yves Tremblay	2025-2027
7	Municipal	Paires	Alexandra Ethier-Deragon	2024-2026
8	Éducation	Impaires	Simon Cormier	2025-2027
9	Éducation	Paires	André Cadorette	2024-2026
10	Éducation	Impaires	Romain Roult	2025-2027
11	Citoyen	Paires	Jacques Aubé	2024-2026
12	Citoyen	Impaires	Nick Prémont	2025-2027
13	Citoyen	Paires	Dave Beaumont-Vaillancourt	2024-2026

Postes en élection lors de l'assemblée générale annuelle 2026

# de poste	Catégories	Années d'élection	Administrateurs	Mandats
1	Loisir, sport et associatif	Paires		2026-2028
3	Loisir, sport et associatif	Paires		2026-2028
5	Municipal	Paires		2026-2028
7	Municipal	Paires		2026-2028
9	Éducation	Paires		2026-2028
11	Citoyen	Paires		2026-2028
13	Citoyen	Paires		2026-2028

